



CCAS de TOUQUES

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 014-211406996-20260227-CCAS_2026_1_1-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION –
Séance du 27 FEVRIER 2026 – 11H00**

**Date de convocation
Le 13 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Touques s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur MULLER, Maire et Président.
Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles L-123-4 à L-123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

PRÉSENTS : D.MULLER, F.LOUIS, S.OUTIN, D.VAUTIER, P.DURAND, G.DUBROMEL, L.FORESTIER

ABSENT REPRÉSENTÉ : A.DIDIER (donne pouvoir à D.MULLER)

ABSENT EXCUSE : C.PIERRE

S. OUTIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents conformément aux articles R123-6 à R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 05 DECEMBRE 2025

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,


DAVID MULLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.